

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

SOCOSURF A 1806 - P61806A

Fiche du 2/3/2018, révision 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: SOCOSURF A 1806

Code de la fds : P61806A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Désoxydant

Utilisation industrielle

Usages déconseillés :

Aucune utilisation déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

SOCOMORE S.A.S.

Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France

Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 20 26

Distributor/Manufacturer: Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland -

Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

Distributor: Socomore GmbH - c/o MAZARS GmbH - Theodor-Stern-Kai 1 - 60596 Frankfurt -

Deutschland - Tel: +49 (0)89 20 70 28 83 - Fax: +49 (0) 89 88 91 98 16

Distributor: Socomore Iberia - Calle Diputació, 260 - 08007 Barcelona - Espana - Tel: +34 917

693 962 - Fax: +34 902 908 966

Dystrybutor : SOCOMORE SPzoo - Ul. Piekna 18, 00-549 Warszawa Polska - Tel : +48 608 454

114 - Fax : +48 (22) 621 61 09

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

techdirsocomore@socomore.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59

International : CHEMTEL +1-813-248-0585.

Belgique : Tel. 070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Attention, Met. Corr. 1, Peut être corrosif pour les métaux.

⚠ Attention, Acute Tox. 4, Nocif en cas d'ingestion.

⚠ Danger, Skin Corr. 1A, Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
SOCOSURF A 1806 - P61806A

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

FERRIC SULFATE
acide sulfurique ... %

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.		Classification
>= 40% - < 50%	FERRIC SULFATE	CAS:	10028-22-5	⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
		EC:	233-072-9	⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318
>= 1% - < 3%	acide sulfurique ... %	Numéro	016-020-00-8	⚠ 3.2/1A Skin Corr. 1A H314
		Index:		
		CAS:	7664-93-9	
		EC:	231-639-5	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

Ne rien donner à manger ou à boire.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

SOCOSURF A 1806 - P61806A

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Traitement symptomatique.

Les symptômes de l'œdème pulmonaire peuvent ne se manifester que 24 heures après l'exposition, et ils seront accentués par l'effort physique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Poudres polyvalentes classe ABC

Poudres classe BC

Mousse.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

SOCOSURF A 1806 - P61806A

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acide sulfurique ... % - CAS: 7664-93-9

- Type OEL: National - TWA(8h): 0.05 mg/m³ - STEL: 3 mg/m³ - Remarques: France VLEI

- Type OEL: National - TWA(8h): 5.2 mg/m³ - Remarques: Germany - Notes DFG

- Type OEL: UE - Remarques: 0,05 thoracic fraction

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 0.2 mg/m³ - Remarques: (T), A2(M) - Pulm func

- Type OEL: National - TWA(8h): 0.1 mg/m³ - Remarques: TRGS 900 - Germany

Valeurs limites d'exposition DNEL

acide sulfurique ... % - CAS: 7664-93-9

Travailleur industriel: 0.05 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur industriel: 0.1 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

acide sulfurique ... % - CAS: 7664-93-9

Cible: Eau douce - Valeur: 0.0025 mg/l

Cible: Eau marine - Valeur: 0.00025 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 0.002 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 0.002 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - Valeur: 8.8 mg/l

Indicateurs Biologiques d'Exposition

8.2. Contrôles de l'exposition

Ci-dessous, les exemples d'EPI à utiliser.

Protection des yeux:

Lunettes intégrales (NF EN166)

Écran facial.

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Vêtements de protection pour les agents chimiques. (type 3 - NF EN14605)

Vêtements de protection pour les agents chimiques. (type 6 - NF EN13034)

Bottes.

Tabliers de protection.

Protection des mains:

Gants adaptés de type : NF EN374

NR (caoutchouc naturel, latex naturel).

NBR (caoutchouc nitrile-butadiène).

PVC (polychlorure de vinyle).

Butyl rubber (isobutylene-isoprene copolymer)

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

SOCOSURF A 1806 - P61806A

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	LIMPIDE BRUN	--	--
Odeur:	N.A.	--	--
Seuil d'odeur :	N.A.	--	--
pH:	0.5	ISO 4316, ASTM E70	--
Point de fusion/ congélation:	Pas Pertinent	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	100°C	--	--
Point éclair (°C):	N.A.	--	--
Point éclair (°F):	N.A.	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.A.	--	--
Inflammation solides/gaz:	N.A.	--	liquide
Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité des vapeurs:	N.A.	--	--
Densité relative:	1.51	ISO 649, ASTM D1298	--
Hydrosolubilité:	N.A.	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage (n- octanol/eau):	N.A.	--	--
Température d'auto- allumage :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
Viscosité:	N.A.	--	--
Propriétés explosives:	N.A.	--	--
Propriétés comburantes:	N.A.	--	--

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

SOCOSURF A 1806 - P61806A

9.2. Autres informations

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	N.A.	--	--
Liposolubilité:	N.A.	--	--
Conductibilité:	N.A.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.	--	--

Composés Organiques Volatils - COV = 0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène.

Réagit violemment au contact de l'eau.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Matières organiques.

Bases.

Agents réducteurs.

Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

acide sulfurique ... % - CAS: 7664-93-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2140 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de poussières - Espèces: Rat = 0.375 mg/l - Durée: 4h

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat < 0.5 mg/l

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 0.85 mg/l

Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat = 0.375 mg/l - Durée: 4h

Test: LC50 - Voie: Inhalation de poussières - Espèces: Souris = 0.600 mg/l - Durée: 8h

Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Souris = 0.600 mg/l - Durée: 8h

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.3 mg/m³ - Source: NOAEC

Si elles ne sont pas spécifiées dans d'autres sections, les données requises par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer comme non applicables.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
SOCOSURF A 1806 - P61806A

- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

Autres informations toxicologiques :

FERRIC SULFATE

Toxicité aiguë :

Irritant pour les yeux et la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

acide sulfurique ... % - CAS: 7664-93-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.13 mg/l

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 16 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 29 mg/l - Durée h: 24

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Desmodesmus subspicatus

Point final: LC50 - Espèces: Daphnia > 100

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 82 mg/l - Durée h: 24

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 0.025 mg/l - Durée h: 1560 - Remarques: Jordanella floridae

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 0.15 mg/l - Remarques: Tanytarsus Tanytarsus dissimilis

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: NOEC - Espèces: BACTERIA = 26.000 mg/l - Durée h: 888 - Remarques: Boue activée

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

FERRIC SULFATE - CAS: 10028-22-5

7 - Test: N.A. N.A. - Durée h: N.A. - Remarques: N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

06 01 99 déchets non spécifiés ailleurs

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
SOCOSURF A 1806 - P61806A



14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 3264
 IATA-UN Number: 3264
 IMDG-UN Number: 3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide sulfurique)
 IATA-Shipping Name: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide sulfurique)
 IMDG-Shipping Name: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide sulfurique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 8
 ADR - Numéro d'identification du danger :80
 IATA-Class: 8
 IATA-Label: 8
 IMDG-Class: 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: III
 IATA-Packing group: III
 IMDG-Packing group: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non
 IMDG-Marine pollutant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary risks: -
 ADR-S.P.: 274
 ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):3 (E)
 IATA-Passenger Aircraft: 852
 IATA-Subsidiary risks: -
 IATA-Cargo Aircraft: 856
 IATA-S.P.: A3 A803
 IATA-ERG: 8L
 IMDG-EmS: F-A , S-B
 IMDG-Subsidiary risks: -
 IMDG-Stowage and handling: Category A SW2
 IMDG-Segregation: -
 Q.L.: 5L
 Q.E.: E1

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
 N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
 Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
 Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
 Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
 Règlement (UE) 2015/830
 Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
 Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

SOCOSURF A 1806 - P61806A

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Listé ou en conformité avec les inventaires internationaux suivants :

TSCA - Toxic Substances Control Act

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

N.A.

Maladies professionnelles:

Le cas échéant se référer aux tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés exposés (Arrêté du 2 mai 2012 pris en application du décret 2012-135 du 31 janvier 2012)

ICPE:

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées. (Version 33.1 (mars 2014))

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

1999/13/CE (Directive COV)

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

N.A.: Not Applicable or Not Available / Non applicable ou non disponible

Texte des phrases cités à la section 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Important confidentialité : le présent document contient des informations confidentielles appartenant à la Société SOCOMORE. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la diffusion, republication ou retransmission de ce document, en totalité ou partie, ne doit être limitée qu'à des

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

SOCOSURF A 1806 - P61806A

personnes clairement identifiées, soit parce qu'elles sont utilisatrices du produit, soit à des fins d'information HSE. Toute diffusion de ce document en dehors de ce cadre sans notre consentement écrit est formellement interdite.

Socomore recommande fortement à chaque destinataire de cette fiche de données de sécurité de la lire attentivement et de consulter, si cela est nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de comprendre les informations qu'elle contient, notamment les éventuels dangers associés à ce produit. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur.

Seuls nos services ou employés sont habilités à vous fournir des fiches de données de sécurité pour nos produits. Nous ne pouvons être tenus pour responsables de fiches de données de sécurité obtenues de sources non autorisées extérieures à notre entreprise et donc susceptibles de comporter des informations obsolètes ou inexactes.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
STOT SE:	May cause drowsiness or dizziness
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.